Titre : **COMPOSITION D'UNE DEMI-BRIGADE** **1794**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **CAPITAINE G. DUROISEL**	Origine : **S.H.D.** **P.N.**
Référence : **4 M 81** **93ème REGIMENT D'INFANTERIE** **VEUVE AVONNET ET FILS IMPRIMEURS-EDITEURS** **15 RUE LAFAYETTE** **LA ROCHE-SUR-YON** **1893**	Transcripteur : **Marie France ROBELIN** Date : **Octobre 2010**

Ancestramil

COMPOSITION D'UNE DEMI-BRIGADE
1794

Chaque demi-brigade comprenait un état-major et trois bataillons. L'état-major se composait de :

- Un chef de brigade
- Trois chefs de bataillon
- Un quartier-maître trésorier
- Un adjudant-major (chargé, sous les ordres des officiers supérieurs, de tous les détails d'instruction, de manœuvres, de discipline et de police de la demi-brigade)
- Trois chirurgiens-majors et trois aides
- Trois adjudants sous-officiers
- Un tambour-major
- Un caporal tambour
- Huit musiciens dont un chef
- Un chef tailleur
- Un chef cordonnier
- Trois chefs armuriers.

Les bataillons étaient à neuf compagnies, dont une de grenadiers et huit de fusiliers.
La compagnie de grenadiers comprenait :

- Un capitaine
- Un lieutenant
- Un sous-lieutenant
- Un sergent-major
- Deux sergents
- Un caporal-fourrier
- Quatre caporaux
- Quatre appointés
- Deux tambours
- Quarante huit soldats, au total 62 hommes.

La compagnie de fusiliers avait :

- Un sergent
- Deux caporaux
- Deux appointés de plus que la compagnie de grenadiers.
- Le nombre de ses soldats était de 67.

Chaque compagnie devait être composée de 40 Volontaires et de 20 soldats de ligne.

Le conseil d'administration comptait :

- 17 membres délibérants et le quartier-maître trésorier
- Un chef de brigade
- Trois chefs de bataillon
- Un adjudant-major
- Le plus ancien de chaque grade et les cinq plus anciens fusiliers.

A chaque demi-brigade, étaient attachées six pièces de canon du calibre de 4, soit deux par bataillon, avec tous les détails nécessaires, et, pour le service de ces pièces, une compagnie de

Ancestramil

canonniers volontaires composée comme celle de grenadiers, excepté que le nombre de canonniers était de 68, non compris les officiers et sous-officiers.

Ancestramil